

# Programme Pédagogique

Institut de Formation en  
Masso-Kinésithérapie de l'Est Francilien



## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Titre 1 – Structure générale de la formation &amp; répartition du volume horaire .....</b>	<b>4</b>
<b>Titre 2 – Organisation pédagogique des 4 années de formation-cycle 1 &amp; 2 .....</b>	<b>5</b>
<b>2.1. Organisation pédagogique de la formation théorique et pratique .....</b>	<b>5</b>
<b>2.2. Organisation pédagogique de la formation clinique - La place prépondérante des stages.....</b>	<b>6</b>
2.1.1. Le principe de l’alternance intégrative .....	6
2.1.2 La planification des stages et la mise en place de l’alternance intégrative.....	6
2.1.3. La spécificité des stages .....	7
2.1.3. L’accompagnement pédagogique des stages .....	8
<b>2.3 Le service sanitaire, une action de santé publique au service du territoire et de sa population</b>	<b>8</b>
<b>2.4 La Santé Numérique .....</b>	<b>8</b>
<b>2.5 Organisation et répartition du temps de travail personnel .....</b>	<b>9</b>
<b>2.6 La formation par la voie de l’Apprentissage .....</b>	<b>9</b>
<b>Titre 3 – Objectifs pédagogiques de la formation .....</b>	<b>9</b>
<b>Titre 4 – Modalités et organisation des évaluations .....</b>	<b>10</b>
<b>Titre 5 – Niveau de formation à la sortie, certification : .....</b>	<b>11</b>

## Listes des Annexes

<b>Annexe 1 : Calendrier annuel perpétuel.....</b>	<b>11</b>
<b>Annexe 2 : Cycle 1- Répartition des ECTS par année de formation.....</b>	<b>12</b>
<b>Annexe 3 : Cycle 2- Répartition des ECTS par année de formation.....</b>	<b>13</b>

## Introduction

*Le Projet Pédagogique de l'IFMK de l'Est Francilien s'inscrit dans la durée. Il s'appuie sur l'expérience acquise au cours des années antérieures au sein de l'ISRP<sup>1</sup> et il se veut nouveau, ambitieux, moderne et résolument tourné vers l'avenir. Il est présenté, développé et décliné ici sur la période 2025-2029, qui correspond aux 2 cycles de formation, comportant chacun 2 années. Le Projet Pédagogique de l'IFMK EF est construit pour s'adapter : s'adapter aux évolutions des besoins de santé de la population et du territoire en toutes périodes et en toutes circonstances. Il sera agrémenté, au cours des années à venir, dans une démarche identique et de continuité.*

*L'institut a obtenu la certification QUALIOPi, en aout 2023, preuve de son engagement dans un processus d'amélioration constante de la qualité de la formation initiale dispensée.*

*Le projet pédagogique de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'Est Francilien (IFMKEF) est élaboré à partir l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute, qui définit les référentiels d'activité, de compétences et de formation pour la profession de masseur-kinésithérapeute.*

*Le Projet Pédagogique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Il sera évalué au fil du temps et les réajustements nécessaires seront apportés si nécessaire.*

---

<sup>1</sup> ISRP Institut Supérieur de Rééducation en Psychomotricité.

## Titre 1 – Structure générale de la formation & répartition du volume horaire

La formation d'une durée de 4 ans soit 8 semestres, fait suite à une première année universitaire validée. La formation est divisée en 2 cycles de 2 ans.

« *Le premier cycle de 4 semestres apporte les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie. Le second cycle de 4 semestres, à partir du socle de connaissances théoriques et pratiques acquis, organise le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans tous les champs d'exercice de la profession.* »

L'accompagnement pédagogique des étudiants porte sur les aspects académiques et sur la construction de leur identité professionnelle.

### Conformément au programme officiel, la formation représente 6670 heures :

- Une formation théorique et pratique de 1980 heures sur la base de 28 heures par semaine dont :
  - 895 heures de cours magistraux (CM) ;
  - 1085 heures de travaux dirigés (TD) ;
- Une formation clinique, à la pratique masso-kinésithérapique de 42 semaines réparties sur les quatre années de formation sur la base de 35 heures par semaine. Elle représente 1470 heures répartis en 7 stages ; 4 dans le 1er cycle et 3 dans le 2nd cycle qui comprend 1 stage long dit *de clinicat* de 12 semaines à temps plein ;
- Un service sanitaire<sup>2</sup> d'une durée de 6 semaines ;
- Une formation à l'ETP ou Education Thérapeutique du patient d'une durée de 40 heures ;
- Une formation à la Santé Numérique (ECSN) d'une durée de 28 heures ;
- Un temps de travail personnel de 3220 heures.

Répartition des ECTS et des volumes horaires par cycle	ECTS	Cours Magistraux	Travaux Dirigés	CM + TD + Formation pratique	Temps Personnel
CYCLE 1	120	445	575	1650	1610
CYCLE 2	120	450	510	1800	1610
TOTAL CYCLE 1 ET CYCLE 2	240	895	1085	3450	3220
Dont formation pratique masso-kinésithérapique :				1470	

Figure 1 : Répartition des volumes horaires par cycle

\*Le Décret n°2025-1239 du 11 décembre 2025 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute lui confère maintenant **300 ECTS** (au lieu de 240 ECTS), afin de mettre en conformité sa valeur en crédits européens avec **le grade de master** conféré de plein droit aux titulaires du DEMK, en intégrant à la formation la première année de licence suivie : [Légifrance – Publications officielles – Journal officiel – JORF n° 0297 du 19/12/2025](#)

<sup>2</sup> Arrêté du 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 modifié relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

## Titre 2 – Organisation pédagogique des 4 années de formation-cycle 1 & 2

### 2.1. Organisation pédagogique de la formation théorique et pratique

Le cycle 1 correspond aux 2 premières années de formation. Le cycle 2 correspond aux 2 dernières années de formation. Chaque année est découpée en 2 semestres.

Cycle 1

- Semestre 2 & 5 : Septembre à janvier ;
- Semestre 4 & 6 : Février à juin.

Cycle 2

- Semestre 7 & 9 : Septembre à janvier ;
- Semestre 8 & 10 : Février à juin.

**Le cycle 1** a pour objectif principal de **comprendre** les situations de soins. Il est destiné à apporter les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie. Il vise l'acquisition progressive des compétences pour répondre aux besoins et demandes de santé de la population.

**La 1<sup>ère</sup> année, nommée K2**, des études en masso-kinésithérapie est celle du fondement du processus de professionnalisation des étudiants, de l'intégration de l'identité et de la posture professionnelle et de l'assimilation des valeurs portées par l'institut.

Elle doit permettre aux étudiants d'intégrer les connaissances fondamentales en Santé Publique, Sciences Humaines et Sciences Sociales, Sciences Biomédicales et Sciences du Mouvement. Il s'agit également des enseignements de base concernant les théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie/physiothérapie, ainsi que ceux relatifs à l'évaluation et aux outils d'intervention dans les principaux champs de la kinésithérapie/physiothérapie. Ce socle de connaissances est complété par des enseignements portant sur les compétences transversales et d'approfondissement : méthodes de travail et méthodes de recherche, anglais professionnel, démarche et pratique clinique. En particulier, l'étudiant y acquiert les techniques de bases en masso kinésithérapie appliquées aux membres. **Cette année 1 doit donc permettre aux étudiants de prendre des habitudes de travail tournées vers la rigueur, l'entraide, la coopération, et la réflexivité.**

**La 2<sup>ème</sup> année, nommée K3**, des études en masso kinésithérapie est une année charnière qui finalise les apprentissages fondamentaux du cycle 1 et initie le développement des compétences diagnostiques nécessaires à l'exercice de la profession préparant ainsi le 2<sup>nd</sup> cycle.

Les objectifs de la 2<sup>ème</sup> année sont de :

- Poursuivre les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux débutés en 1<sup>ère</sup> année ;
- Débuter les enseignements en sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le domaine musculosquelettique (UE5), qui seront poursuivis en 3<sup>ème</sup> année (UE 15) et, permet ainsi de favoriser la transition vers le 2<sup>nd</sup> cycle ;
- Construire la méthodologie de la démarche clinique à partir de situations rencontrées en stage et en utilisant les situations emblématiques (UI 10) ;
- Organiser les enseignements avec une progressivité entre les 2 semestres afin de maîtriser la méthodologie du raisonnement à l'issue du semestre 4 ;
- Connaître et pratiquer l'ensemble des techniques de base de l'évaluation et de la rééducation
- Proposer, au travers de l'UE 13, de mettre en œuvre la démarche projet initiée avec l'UE 12 ;
- Mobiliser les apprentissages et savoirs, savoir-faire et savoir-être pour une validation des 11 compétences à acquérir au niveau 1 pour la validation du cycle 1 et l'accès au cycle 2 ;
- Maîtriser le rôle propre du masseur kinésithérapeute et favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité dans la formation initiale, enjeux d'éthique professionnelle.

**Le 2<sup>nd</sup> cycle** a l'objectif de permettre à l'étudiant de savoir **agir** avec compétence dans les situations de soin. Il a pour finalité la mise en projet et la réalisation d'actes en situation réelle. Le cycle 2 est organisé pour permettre à l'étudiant la mise en œuvre des compétences.

**Le second cycle organise le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans l'ensemble des champs d'exercice de la profession.**

Ce 2<sup>nd</sup> cycle **renforce les enseignements fondamentaux** en sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les différents champs cliniques rencontrés en kinésithérapie, pour les différentes fonctions humaines ou appareils ciblés par les interventions. Il permet l'intégration des techniques et outils d'évaluation et d'intervention en kinésithérapie, en rééducation – réadaptation – réhabilitation et plus largement en santé publique. Il permet également l'intégration de la démarche et de la pratique clinique pour la conception et la conduite des interventions.

**Les compétences transversales y sont approfondies**, pour l'anglais professionnel, la méthodologie de travail et de recherche scientifique en kinésithérapie et l'analyse de la pratique professionnelle.

On retrouve le principe de l'alternance intégrative, associant de manière coordonnée cours théoriques, enseignements pratiques et mise en situation professionnelle en stage.

**La 3<sup>ème</sup> année, nommée K4**, des études en masso kinésithérapie est centrée sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, la conception des interventions et l'acquisition des savoirs-faire et des compétences cœur de métier (C1 à C5).

**La 4<sup>ème</sup> année, nommée K5**, des études en masso kinésithérapie permet l'approfondissement des compétences cœur de métier ainsi que la mise à distance de l'exercice professionnel et les pratiques réflexives. L'année porte sur l'ensemble des 11 compétences.

**Le calendrier annuel** scolaire des 2 cycles figure en annexe 1 du présent document. [Cf. Annexe 1 - calendrier annuel perpétuel ]

## **2.2. Organisation pédagogique de la formation clinique - La place prépondérante des stages**

### **2.1.1. Le principe de l'alternance intégrative**

La professionnalisation s'effectue sur le modèle de l'alternance intégrative avec des temps de formation théorique, méthodologique et pratique réalisés à l'institut de formation, coordonnés et alternés avec des temps de formation clinique et hors clinique réalisés sur les lieux d'exercice des masseurs-kinésithérapeutes.

### **2.1.2 La planification des stages et la mise en place de l'alternance intégrative.**

#### **Le cycle 1 comprend 4 périodes de stage ; 1 stage par et à chaque semestre :**

- Stage 1 au semestre 1 d'une durée de 70 heures soit 2 semaines, positionné en janvier ;
- Stage 2 au semestre 2 d'une durée de 140 heures soit 4 semaines, positionné sur le mois d'avril.
- Stage 3 au semestre 3 d'une durée de 210 heures soit 6 semaines positionné en début de semestre ;
- Stage 4 au semestre 4 d'une durée de 210 heures soit 6 semaines, positionné en début de semestre.

#### **Le cycle 2 comprend lui 3 périodes de stages :**

- Stage 5 au semestre 5 d'une durée de 210 heures soit 6 semaines, positionné en fin de semestre ;
- Stage 6 au semestre 6 d'une durée de 210 heures soit 6 semaines, positionné en toute fin de semestre ;
- Stage 7 au semestre 8 d'une durée de 420 heures soit 12 semaines, positionné sur les mois de mars, avril et mai.

Chacun des stages est précédé par une séance de préparation avec fixation des objectifs de stages institutionnels et personnels. A l'issue de chaque stage un temps de *débriefing de stage* à l'institut est

programmé. En effet au retour de chaque stage, une semaine est dédiée à l'analyse de l'expérience vécue au cours du stage ainsi qu'au retour et à l'analyse des travaux et rapports de stage « commandés » en amont. Cette organisation a pour intérêt de favoriser les ponts et liens entre ce qui est enseigné à l'IFMK et ce qui est vécu durant le stage écoulé.

Sur le principe de l'alternance intégrative, la formation à la pratique de la masso-kinésithérapie se fait sous forme de stages à temps plein dont la programmation pédagogique est coordonnée avec celles des enseignements théoriques. Sur l'ensemble du cursus, l'alternance entre les périodes de cours et de stages est décrite dans la figure 1 ci-dessous :

Règle	C'est la semaine de vacances (Va) - Zone C qui positionne les 6 semaines de stages pour les stages 3, 4, 5		
	Possibilité d'effectuer le stage 6 - soit option recherche - soit à l'étranger aussi pendant la période d'été		
	En 3ème année les partiels du S6 sont positionnés avant le stage 6		
		semaine de débriefing de stage à l'IFMK EF (post stage)	
	Va	semaine de vacances scolaires	
	202(X)-202(X+4)	choix	choix (dead-line)
stage 1	2 dernières semaines de janvier	15 septembre année n - 1	15 novembre année n - 1
stage 2	4 semaines en avril	15 septembre année n - 1	15 novembre année n - 1
stage 3	2 semaines en septembre et 4 semaines en octobre	15 janvier année n	15 mars année n
stage 4	2 dernières semaines de janvier et 4 semaines en février	15 mars année n - 1	15 juin année n - 1
stage 5	6 semaines avant les vacances de Noël	15 janvier année n	15 mars année n
stage 6	6 semaines avant les vacances d'été	15 septembre année n - 1	15 novembre année n - 1
stage 7	12 semaines sur mars/avril/mai (fin quand le stage 6 débute)	15 mars année n - 1	15 juin année n - 1

Figure 2 : Projection du planning des stages sur les 4 années de formation

Le positionnement des périodes de stages est affiné et déterminé en fonction du calendrier scolaire publié annuellement par le ministère de l'éducation nationale.

### 2.1.3. La spécificité des stages

En premier lieu, les étudiants recherchent par eux-mêmes les lieux de leurs stages. Dans un second temps, L'IFMKEF propose des établissements de soins partenaires qu'il a prospecté et avec lesquels il a conventionné pour organiser la mise en stage des étudiants.

L'agrément d'un terrain de stage de l'IFMKEF est soumis au conseil pédagogique pour avis. Avant que le stage ne débute, le directeur doit donner son accord et une convention tripartite est mise en place. L'Institut pré-positionne les périodes de stage sur le calendrier annuel qui va de septembre à juin. Des adaptations pourront être faites, dans le respect des besoins pédagogiques des étudiants.

« Les lieux de stage permettent à l'étudiant de poursuivre des objectifs de progression et d'accompagnement pédagogique à travers le cycle 1 et 2 de la manière suivante :

- **Stages 1 et 2** : découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, initiation à la pratique clinique ;
- **Stages 3 et 4** : approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, formation à la pratique clinique. Ces 4 premiers stages visent à parcourir l'ensemble des onze compétences à un premier niveau, celles-ci étant formalisées dans le portfolio et l'UI 10 ;
- **Stages 5 et 6** : acquisition des compétences « cœur de métier » en lien avec les champs cliniques, formation à la pratique clinique ou hors clinique. Ces 2 stages ciblent les cinq compétences finales cœur de métier formalisées dans l'UI 25. En fin de 3ème année (K3) : l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculosquelettique (MSK), neuromusculaire (NM), respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire (CRVIT). Le stagiaire peut également réaliser des activités hors clinique, notamment dans un laboratoire de recherche lié au secteur clinique ;

- **Stage 7 – clinicat** : stage professionnalisant au possible, en secteur clinique, à temps plein, de douze semaines consécutives, en 4e année (K5). Le stage peut être anticipé sur le semestre précédent d'un mois maximum (en janvier). Dans ce cas et de manière exceptionnelle, les crédits de stage peuvent être répartis proportionnellement à la durée entre S9 et S10 en respectant un total de 30 ECTS par semestre et après accord du conseil pédagogique. Le stage 7 doit permettre de valider l'ensemble des compétences au niveau final. »

### 2.1.3. L'accompagnement pédagogique des stages

L'institut accompagne l'étudiant :

- Vérification de la cohérence pédagogique des parcours de stage ;
- Recueil et traitement du portfolio de stages pour préparer la validation des compétences par la commission semestrielle d'attribution des crédits ;
- Rencontre des étudiants avant, pendant et après les périodes de stage, recueil et accompagnement des difficultés rencontrées par les étudiants ;
- Accompagnement et formation des tuteurs de stage pour faciliter l'utilisation du portfolio en particulier pour l'évaluation de l'acquisition des compétences ;
- Relation avec les professionnels de proximité pour ce qui concerne le déroulement des stages.

En stage, « chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation. Le tuteur de stage est un masseur kinésithérapeute diplômé d'État. »

## **2.3 Le service sanitaire, une action de santé publique au service du territoire et de sa population**

Le service sanitaire des étudiants en santé se déroulera sur le 2nd cycle. L'Arrêté du 22 décembre 2020 a modifié l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé.

Ce service sanitaire est axé sur la prévention primaire et la promotion de la santé par la réalisation d'actions de sensibilisation ciblées sur les problématiques définies, propre au territoire et aux publics ciblés.

## **2.4 La Santé Numérique**

L'IFMK EF s'est engagé avec l'Université Sorbonne Paris Nord son Université Partenaire à déployer la formation de la Santé Numérique dans le programme de formation initiale des étudiants en masso kinésithérapie à partir de 2024, comme le précise l'Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé. Ayant même anticipé l'application dès 2023, la formation au numérique en santé permettra aux futurs professionnels de santé :

- D'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique;
- De favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- D'intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.
- La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences,
  - Les données de santé.
  - La cybersécurité en santé.
  - La communication en santé.
  - Les outils numériques en santé.
  - La télésanté.

## 2.5 Organisation et répartition du temps de travail personnel<sup>3</sup>

Les travaux de réingénierie qui ont abouti au référentiel de formation de 2015 ont valorisé l'importance du travail personnel dans un processus d'autonomisation et de réussite de l'apprenant.

Le temps de travail personnel dédié pour chaque fiche UE est ainsi calculé selon la formule suivante :  
X heures de CM + Y heures de TD à X + Y + (X+Y) /2 heures de TPer

## 2.6 La formation par la voie de l'Apprentissage

L'IFMKEF en convention avec le CFA FORMASUP AUVERGNE s'est doté d'une section « Apprentissage ».

A partir de la 2<sup>ème</sup> année (K3) l'étudiant a la possibilité de poursuivre sa formation dans le cadre de l'apprentissage. Les compétences professionnelles d'un soignant s'acquièrent progressivement et demandent une confrontation répétée au terrain pour que les connaissances et les savoir-faire s'organisent en compétences.

Le rythme de l'apprentissage est une opportunité pour bénéficier au mieux de l'apport du terrain afin d'acquérir des compétences professionnelles opérationnelles. Cette *immersion* dans une institution soignante, à partir de la 2<sup>ème</sup> année de la formation (K3), ne peut que renforcer l'intégration des connaissances théoriques et favoriser le sens clinique.

Se placer ainsi dans la durée, jusqu'à trois ans, auprès d'une population *particulière*, tout en s'inscrivant dans une formation généraliste au travers d'au moins **un stage de 6 semaines** obligatoire par an, permet d'accroître les compétences du salarié et de l'amener à un niveau d'expertise optimum pour prendre ses fonctions de masseur-kinésithérapeute à la fin de sa formation. C'est dans ce format de formation en alternance d'une durée pouvant être égale à trois ans, que l'institution crée les conditions d'une plus-value maximale. La présence chez l'employeur est renforcée par **le jour hebdomadaire** libéré de face à face pédagogique pour une plus-value optimisée.

### Temps de présence chez l'employeur :

1 jour hebdomadaire + 1 stage de 6 semaines (12 semaines en K5) + les vacances scolaires (en K5 cette période est élargie d'une semaine soit des périodes de 3 semaines consécutives en entreprise).

### Le jour hebdomadaire est :

Les lundis en deuxième année de formation (K3)

Les vendredis en troisième et quatrième année de formation (K4 & K5)

**Concernant la recherche d'un établissement, l'étudiant est le porteur de son projet**, il est le seul à pouvoir choisir son futur employeur, en fonction de divers critères tels que la population cible, la situation géographique ...

**Toutefois, un dispositif d'accompagnement spécifique est mis en place** : les étudiants en recherche d'apprentissage, ont l'obligation de s'inscrire dès la première année à un cycle d'ateliers qui abordent les fondamentaux du CV et de la lettre de motivation, la stratégie de recherche et la préparation à l'entretien d'embauche.

**Ce dispositif répond aux volontés renforcées du gouvernement et aux recommandations du Conseil Européen de développer ce type de formation.**

## Titre 3 – Objectifs pédagogiques de la formation

La pédagogie développée est orientée vers :

- L'autonomisation de l'apprenant, mais aussi ;
- La réflexivité ;
- La capacité à synthétiser ;
- La capacité à maîtriser la communication écrite et orale ;
- La construction de la posture professionnelle ;
- L'appropriation des valeurs de l'IFMKEF et d'une éthique professionnelle ;

<sup>3</sup> TPer ou TPG

- La coopération entre étudiants d'une même promotion, des différentes promotions et entre étudiants et formateurs ;
- La conduite de projet.

Selon les UE, sont mis en œuvre :

- Une pédagogie inversée en particulier par des travaux de groupe en lien avec les TD ou TPG ;
- L'apprentissage par problèmes à partir de situations prototypiques, en particulier pour converger vers les UI ou unités d'intégration (UI10, UI 25 & UI 29) ;
- La simulation, l'expérimentation et la répétition, pour favoriser l'apprentissage gestuel.

Les partenariats développés avec des associations d'usagers permettront de monter des projets ciblés, interdisciplinaires et adaptés au mieux aux attentes et besoins des usagers.

## Titre 4 – Modalités et organisation des évaluations

A chaque semestre, des épreuves d'évaluation (session 1) sont organisées afin de vérifier l'acquisition des compétences. Elles s'organisent selon le modèle suivant :

- **Un contrôle continu** qui valorise le travail et l'investissement dans la formation de l'apprenant et qui permet également à l'étudiant et à l'équipe pédagogique de vérifier ses acquis voir de corriger la pertinence de la méthodologie de travail ;
- **Une période de partiels** située à chaque fin de semestre. Chaque période d'examens est précédée d'une semaine de travail personnel afin de permettre à l'étudiant de finaliser ses révisions et se préparer aux épreuves.
- **Les épreuves de rattrapages** (ou session 2) sont programmées à l'issue des résultats de la CAC des semestres pairs, durant les 15 derniers jours du mois de juin. L'IFMK EF met en place une organisation de la session 2 permettant aux étudiants d'avoir le temps suffisant pour préparer l'échéance de cette 2nd session.

Le choix du type d'épreuves (QROC, QCM, rapports, dossiers, travaux écrits, soutenances, pratiques, etc.) est conditionné par les compétences à évaluer en fonction de l'avancée de l'étudiant dans son parcours de formation.

- **Une épreuve de soutenance finale** située à la fin de la K5.

Le calendrier des évaluations du semestre est présenté en début de semestre avec les modalités et les coefficients attribués pour chacune des épreuves si la validation de l'UE comprend plusieurs épreuves. Il est mis à disposition de l'étudiant sur la plateforme TEAMS

En cas de modifications pour cause de force majeure, les étudiants sont informés au moins 15 jours précédant l'échéance par le responsable des évaluations.

Le programme des révisions est communiqué aux étudiants au moins 15 jours avant l'épreuve.

Pour la session 2, les modalités sont précisées aux étudiants concernés.

**La validation de la formation ne comporte pas de bloc de compétence, elle se fait par année et par cycle. Toutefois, selon l'art 9 du 2/09/2015, certaines UE donnent lieu à compensation. La compensation des notes s'opère à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20. Au cours du cycle, elles sont positionnées volontairement et naturellement sur les mêmes semestres :**

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

Au premier cycle :

- - UE 1 « Santé publique » et UE 2 « Sciences humaines et sciences sociales » ;
- - UE 6 « Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie » et UE 8 « Méthodes de travail et méthodes de recherche » ;

Au deuxième cycle :

- - UE 22 « Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation » et UE 24 « Intervention du kinésithérapeute en santé publique ».

A noter que les unités d'enseignement optionnelles donnent lieu à compensation entre elles dans chacun des deux cycles. Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

## Titre 5 – Niveau de formation à la sortie, certification :

La formation de Kinésithérapeute est sanctionnée par un diplôme d'état de niveau 7 nouvelle nomenclature, sortie bac +5.

### Annexe 1 : calendrier annuel perpétuel

<b>Rentrée</b>	1er septembre
<b>Fin</b>	30 juin
<b>Vacances</b>	Sur la base du calendrier des vacances scolaires de la zone C <a href="https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire">https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire</a>
<b>Stages</b>	<p><b>Stage 1 - Semestre 3 (K2)</b> : 2 semaines – semaines 4 &amp; 5  <b>Stage 2 - Semestre 4 (K2)</b> : 4 semaines – semaines 14 à 17  <b>Stage 3 - Semestre 5 (K3)</b> : 6 semaines – semaines 38 à 43  <b>Stage 4 - Semestre 6 (K3)</b> : 6 semaines – semaines 4 à 8  <b>Stage 5 - Semestre 7 (K4)</b> : 6 semaines – semaines 46 à 51  <b>Stage 6 - Semestre 8 (K4)</b> : 6 semaines – semaines 21 à 26  <b>Stage 7 - Semestre 10 (K5)</b> : 12 semaines – semaines 9 à 20</p> <p>Chaque stage est précédé d'une séance de présentation des objectifs de stage et suivi d'une semaine de « retour de stage » (débriefing à l'IFMK EF)</p>
<b>Évaluations Partiels</b>	<p><b>Semestres impairs</b>  Semaines 2 &amp; 3  Semestre 9 (K5)  - Service Sanitaire des étudiants en Santé</p> <p><b>Semestres pairs</b>  Cycle 1 – K2 &amp; K3 - Semaine 23 &amp; 24  Cycle 2  - K4 – semaines 19 &amp; 20  - K5 – semaines 21 à 25</p> <p><b>Session 2nde chance</b>  - K2 K3 K4 Semaine 26  - K5 semaine 8 (semestre 9)  - Semestre 10 en fonction du calendrier des épreuves du DE (DRIEETTS)</p>

## Annexe 1 : Cycle 1- Répartition des ECTS par année de formation

ANNEXE III - MAQUETTE DE FORMATION - D.E. MASSEUR-KINESITHERAPEUTE								
Projet pédagogique 2025 2029								
IFMK EF - Cycle 1		ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS	Positionnement dans les semestres	
	UE	1er cycle	1ère ANNEE	S1	S2	2ème ANNEE	S3	S4
Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique	5	5	3	2			
	UE 2. Sciences humaines et sciences sociales	6	6		6			
	UE 3. Sciences biomédicales	12	7 à 10	7		2 à 5		5
	UE 4. Sciences de la vie et du mouvement	20	8 à 12	6	6	8 à 12	8	
	UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ MSK	6				6	3	3
	<b>TOTAL</b>	<b>49</b>						
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	8	3 à 5		3	3 à 5	3	2
	UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention	28	12 à 16	8	7	12 à 16	8	5
	<b>TOTAL</b>	<b>36</b>						
1er cycle (S1 à S4) Apprentissages et approfondissement	UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche	4	2	1	1	2	1	1
	UE 9. Langue anglaise professionnelle	4	2	1	1	2	1	1
	UE 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	5				5		5
	UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	18						
	stage 1		2 à 3	2				
	stage 2		3 à 4		4			
	stage 3					6	6	
	stage 4					6		6
	UE 12 Projet	2	2	2				
	UE 13 Projet	2				2	0	2
	<b>TOTAL</b>	<b>35</b>						
		<b>120</b>	<b>53 à 66</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>54 à 67</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

## Annexe 3 : Cycle 2- Répartition des ECTS par année de formation

ANNEXE III - MAQUETTE DE FORMATION - D.E. MASSEUR-KINESITHERAPEUTE									
Projet pédagogique 2025 2029									
IFMK EF - Cycle 2		ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS			
UE		2ème cycle	3ème ANNEE	S5	S6	4ème ANNEE	S7	S8	
Enseignements fondamentaux	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	6				6		6	
	UE 15. Sémiologie, physiothérapie et pathologie du champ M.SQ	6	6	6					
	UE 16. Sémiologie, physiothérapie et pathologie dans le champ NM	7	7	7					
	UE 17 Sémiologie, physiothérapie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, Inteme et tégumentaire	5	5	5					
	UE 18 Physiologies, sémiologie physiothérapies et pathologies spécifiques	6	6	6					
TOTAL		30							
Sciences et Ingénierie en kinésithérapie	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ M.SK	7	3 à 5		5	2 à 4	2		
	UE 20. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ NM	5	1 à 3		3	2 à 4	2		
	UE 21. Evaluations, techniques et outils d'interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, Inteme et tégumentaire 2	5	1 à 3		2	2 à 4	3		
	UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	4	1 à 3		1	1 à 3	3		
	UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie	8	2 à 4		2	4 à 6	6		
	UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique	5	1 à 2		1	3 à 4	4		
TOTAL		34							
Approfondissement et professionnalisation	UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	4	4		4				
	UE 26. Langue anglaise professionnelle	4	2		2	2	2		
	UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	6	2 à 4		2	2 à 4	4		
	UE 28 Mémoire	8				8		8	
	UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	4				4		4	
	UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	24							
	stage 5		6	6					
	stage 6		6		6				
	stage 7 - Clinicat						0		
	UE 31. Projet	2	2		2		12		12
	UE 32. Projet	4				4		4	
TOTAL		56							
		120	55 à 68	30	30	52 à 65	30	30	